

DELIBERATION N° 81/52 : DESAFFECTATION DU SOLDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA Z.A.C. LUDRES-CHAUDEAU ACTUELLEMENT INSCRITES EN COMPTABILITE COMMUNALE POUR AFFECTATION DANS LE BILAN FINANCIER DE LA Z.A.C. CHAUDEAU

Monsieur le Maire dresse un historique de la situation en rappelant que la Société PARPEX avait versé, au titre des participations financières (convention du 30 Septembre 1976 - Centre Commercial Chaudeau) pour des travaux d'équipements publics, une somme de 1 962 215 F, encaissée en comptabilité communale le 10 Octobre 1978 au programme 20/78.

Il rappelle par ailleurs que la Société les "4 Pentes" avait elle aussi versée, au titre des participations financières pour des travaux d'équipements publics, une somme de 144 247 F, encaissée en comptabilité communale le 4 Juillet 1978. Cette participation avait fait l'objet d'une actualisation de 19 517 F, encaissée en comptabilité communale le 23 Janvier 1979.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la participation PARPEX, encaissée pour le Centre Commercial, une première décision de l'Assemblée Municipale, en date du 17 Juin 1980, avait désaffectée une somme de 1 292 441 F 34, représentant le préfinancement actualisé du Chemin du Bon Curé réalisé par la Commune, pour l'affecter à divers programmes d'équipements publics.

Cette décision avait eu pour conséquence de ne plus geler la trésorerie, compte-tenu du fait que les travaux de la Z.A.C. CHAUDEAU ne pouvaient plus démarrer avant 1982.

Monsieur le Maire tient à préciser que cette participation PARPEX, indépendamment de la désaffectation concernant la part de préfinancement du Chemin du Bon Curé, a déjà été amputée de diverses sommes, notamment :

- 60 345 F concernant les remboursements au District de l'Agglomération Nancéienne de travaux d'assainissement,
- 56 079 F concernant le remboursement au District de l'Agglomération Nancéienne de travaux pour le déplacement d'une conduite d'eau,
- 17 650 F concernant le paiement d'honoraires N° 1 à S.E.B.L.

Compte-tenu de ces informations, la somme actuellement disponible en trésorerie communale est de 545 709 F 66.

En ce qui concerne la Société les "4 Pentes" la participation financière d'un montant de 163 764 F qui avait été inscrite en comptabilité communale, programme 16 "Grill les 4 Pentes" a été amputée des sommes suivantes :

- 55 549 F 43 pour des travaux de desserte de voirie (entreprise WEBER)
- 7 446 F 96 pour des travaux d'extension gaz (G.D.F.)
- 23 148 F 38 pour des travaux d'extension d'électricité (E.D.F.)
- 2 777 F 28 pour le paiement d'honoraires au Bureau d'Etudes AB-2I

Le reste disponible de ce programme est actuellement de 74 841 F 85.

Compte-tenu des divers honoraires restant à payer, à S.E.B.L. d'une part et aux architectes ayant concouru pour le concours d'urbanisme de la Z.A.C. CHAUDEAU, il conviendrait de désaffecter les soldes de ces programmes (Centre Commercial pour un montant de 535 709 F 66 et Société les "4 Pentes" pour un montant de 74 841 F 85, soit un total de 610 551 F 51) afin de les affecter dans le bilan financier de la Z.A.C. CHAUDEAU tenu par S.E.B.L.

L'avantage de cette opération résulterait dans le fait que S.E.B.L. n'ayant plus à avancer les fonds nécessaires, comme le prévoit l'article 5 de la convention passée avec la Commune en date du 14 Janvier 1980, la Commune n'aurait plus à supporter d'agios.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide de désaffecter :

- . le solde des participations PARPEX, affectées au programme N° 20, Centre Commercial, d'un montant de 535 709 F 66
- . le solde de la participation de la Société les "4 Pentes" inscrite au programme 16 "Grill les 4 Pentes" d'un montant de 74 841 F 85,

- décide de les incorporer dans le bilan financier de la Z.A.C. Chaudeau tenu par S.E.B.L.

- demande à S.E.B.L. de fournir, dorénavant, un état justificatif des sommes qu'elle aura à payer et qui viendront en diminution des 610 551 F 51 affectés au bilan financier de la Z.A.C. Chaudeau,

- précise qu'une annexe financière sera jointe à la présente délibération.
(page 5)

COMMUNE DE

LUDRES

-:-:-:-:-

3 MARS 1981

Z.A.C LUDRES CHAUDEAU
-----1) CENTRE COMMERCIAL

• <u>Participation PARPEX</u> encaissée pour le Centre Commercial	1ère tranche	1.962.215,00
• <u>Dépenses à déduire</u>		
• Désaffectation part préfinancement Chemin du Bon Curé - Remise sur Pg M.J.C		1.292.441,34
• Remboursement travaux DAN assainissement		60.345,00
• Remboursement travaux DAN déplacement conduite d'eau		56.079,00
• Paiement honoraires n° 01 - SEBL		17.650,00
	DEPENSES =	1.426.505,34
	Reste disponible	535.709,66

0 0
0 0
0

2) GRILL LES 4 PENTES

• <u>Participation les 4 PENTES - GRILL - encaissée</u>	163.764,00
• <u>Dépenses à déduire</u>	
• Travaux desserte WEBER (voirie)	55.549,53
• Travaux extension gaz G.D.F	7.446,96
• Travaux extension électricité E.D.F	23.148,38
• Honoraires Bureau Etudes AB 2 i	2.777,28
	DEPENSES = 88.922,15
	Reste disponible
	74.841,85

CUMUL DES 2 RESTES DISPONIBLES	610.551,51
--------------------------------	------------